

Les gymnases pourront rouvrir leurs portes au public selon un calendrier propre à la section, en fonction du délai nécessaire à la remise en service des équipements concernés après plus de deux mois de fermeture. Naturellement, leur réouverture devra se conformer aux protocoles sanitaires élaborés par le ministère des Sports. Dans les équipements sportifs couverts comme ceux de plein air, lorsque la pratique sportive est organisée par une association, le respect de la distanciation physique spécifique aux activités sportives sera impératif entre les pratiquants (10m pour une activité physique comme la course, **5m pour une activité à intensité modérée, 4m2 en statique**).

- Marquage au sol
- Application des gestes barrières
- Pas de contact entre les pratiquants.
- Les pratiquants ne doivent en aucun cas venir pratiquer en cas de fièvre, de toux, de difficultés respiratoires...
- Ils doivent arriver sur le lieu de pratique en tenue peu de temps avant le début de la séance et repartir après avoir terminé leur séance.
- L'encadrement est fait par des personnes compétentes et ayant l'habitude d'encadrer ces activités.
- Si plusieurs séances sont prévues dans la même journée : il est fortement recommandé d'échelonner avec rigueur les arrivées et les départs des groupes de pratiquants. L'idéal est de **prévoir un système d'inscription aux séances afin de gérer les flux**.
- L'usage des vestiaires et des douches est interdit. On doit matérialiser un espace pour le dépôt des sacs.
- Si du matériel est nécessaire à la pratique : privilégier le matériel personnel, si le matériel appartient à la section il est indispensable de procéder au lavage après chaque utilisation.
- La mise à disposition de gel hydro alcoolique peut être un plus pour permettre à chacun de se laver et désinfecter les mains.
- Le port du masque est une possibilité pour les pratiquants, mais non une obligation dans la mesure où les gestes barrières et les distanciations physiques sont respectés. Pour l'encadrement lorsque l'activité le permet c'est également une possibilité.

La réouverture des cours de gymnastique pour une période de 3 semaines ne pourra avoir lieu en raison des contraintes imposées ci-dessus.

Les membres du bureau de la section Usom gymnastique sont désolés de ne pouvoir procéder à cette mise en place trop compliquée. Nous continuerons les fiches « cours de gymnastique » par mail et les séances de Qi Gong en ligne jusqu'au 30 juin 2020.

Nous vous aviserons courant juin de la date et de l'organisation de l'Assemblée générale de la section.

Nous vous invitons à suivre régulièrement le site de la section : <https://usom-gym.fr>

Nous comptons bien sûr sur votre compréhension dans ces circonstances exceptionnelles.

Dans l'espoir que la rentrée 2020/2021 puisse se réaliser dans de bonnes conditions, nous vous souhaitons de bonnes vacances à tous.

En attendant, nous vous engageons à continuer de rester prudents et de prendre soin de vous et vos proches.

M.Burgat et les membres du bureau de la section Usom Gym